



"Une part significative du budget outre-mer devrait être destinée à la formation et à l'amélioration des salaires dans le privé", note Jocelyn Cavillot, délégué Solidaires.

Solidaires demande l'extension des conventions collectives

SYNDICAT. Alors que le projet de loi de finances 2016 (PLF) est actuellement entre les mains des députés siégeant dans les commissions permanentes de l'Assemblée nationale, le syndicat Solidaires a rédigé un courrier qu'il a adressé la semaine dernière aux parlementaires réunionnais.

Il demande que la loi Perben de 1994, qui exclut l'application des conventions collectives dans les DOM, soit abrogée. Dans notre département, seule la filière BTP bénéficie d'une convention collective. Dans le secteur automobile, qui disposait d'une convention collective régionale, les négociations sont au point mort depuis 3 ans, les syndicats ayant dénoncé le texte en

vigueur il y a plusieurs années. "C'est très problématique car 80 % du tissu réunionnais est composé de très petites entreprises dans lesquelles les salariés n'ont pas de représentants. Résultat, leurs droits ne sont pas protégés. Les grilles salariales nationales ne sont appliquées nulle part, les rémunérations ne peuvent donc pas évoluer, déplore Pascal Valiamin, délégué régional Solidaires Réunion. Nous regrettons un manque d'intervention des politiques locaux sur le vote du PLF, jusqu'ici seul le lobbying patronal, via la Fedom ou l'Adir, s'est fait entendre. Or, c'est un moment fondamental car du PLF découle de nombreux choix économiques et sociaux pour l'outre-mer. Un débat politique et citoyen est nécessaire."

"Le budget pour l'outre-mer représente 2 milliards d'euros, dont 718 millions d'euros sont consacrés à l'amélioration des conditions de vie et 1,3 milliard d'euros servent à l'emploi. Ces deux volets bénéficient à 80 % aux entreprises. Une part significative de ce budget devrait au contraire être destinée à la formation et à l'amélioration des salaires dans le privé. Au lieu de tourner uniquement le PLF vers les entreprises, l'État devrait penser aux salariés, indique Jocelyn Cavillot. En contrepartie des exonérations de charges et de la défiscalisation, l'État devrait obliger les entreprises à négocier des conventions collectives dans un délai défini."

E.M